

Note: Renseignements personnels
(articles 53 et 54 de la Loi sur
l'accès).

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

Madame, Monsieur,

Je suis natif de Rouyn-Noranda, j'y ai grandi avant d'aller étudier à l'extérieur
53-54 Je tenais à revenir m'établir dans ma ville natale. J'y suis revenu
53-54 Art. 53-54

Mes concitoyens et concitoyennes et moi-même avons été informé.es des effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour notre santé. Nous sommes plus à risque de développer des cancers, nos enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Aucun doute dans nos esprits : **les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale.**

Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées. La complicité entre notre gouvernement et la fonderie est révoltante. Elle est dangereuse pour notre santé. Notre gouvernement et la fonderie mettent en péril notre santé et notre qualité de vie.

Pour nous indigner encore plus, nous avons appris aujourd'hui que le nouveau député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue était encore inscrit à la liste des lobbyistes pour l'industrie minière. Son nom a été retiré le 12 octobre dernier. Ce serait un oubli. Je ne les crois pas. Nous n'avons personne pour nous défendre, outre cet être malhonnête qu'est le petit Daniel Bernard. Il a défendu, toute sa carrière politique, l'industrie minière. Il ne nous défendra pas. Un politicien à genoux devant l'industrie ne peut pas défendre sa population. Depuis plusieurs années, des informations nous ont été cachées, les faits ont été manipulés, on laisse le pollueur s'autoréguler. Cette situation est révoltante. Je suis suivi par une psychologue pour chasser mes pensées violentes quand je pense à ce dossier. Je ne dois pas être le seul à vivre une détresse psychologique en lien avec cet épouvantable dossier.

J'aime ma ville et je voudrais pouvoir y vivre sans danger. Je souhaite sentir que ma santé et celle des miens n'y sont pas menacées. J'ai ⁵³⁻⁵⁴ et, pour sa sécurité, j'ai l'intention de déménager si la qualité de l'air de notre ville ne respecte pas les normes provinciales. La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda.

Ce sont les raisons pour lesquelles je sou mets, dans le présent **mémoire**, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières **indépendantes**.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.
- Le refus du plan bidon déposé par la fonderie Horne.
- Le paiement par Glencore de tous les coûts liés à ce dossier. Le pollueur doit payer. Ce n'est pas à nous et à notre gouvernement de payer.

- La suspension des activités de la fonderie quand la norme quotidienne d'un des métaux est dépassée.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

Nom : art. 53-54

Adresse : art. 53-54

Code postal : art. 53-54

Adresse courriel : I art. 53-54